

Expansion des exportations—Loi

Selon les prévisions du ministre des Finances (M. Lalonde), notre déficit devrait atteindre cette année les 30 milliards de dollars; cette somme représente donc un montant considérable par rapport à ce déficit. En gros, elle équivaut peut-être au quart de toutes les dépenses publiques du gouvernement du Canada. Par conséquent, il s'agit d'une somme énorme. Bien franchement, monsieur le Président, j'ai peur de l'utilisation que le gouvernement fera de ces deniers publics. Je voudrais qu'il explique régulièrement ses propositions au Parlement et la façon dont il utilisera ce montant.

Cette société a déjà un conseil d'administration et le gouvernement se propose d'y nommer d'autres membres. Il est certain que les membres de ce conseil, du moins la majorité, sont compétents et essaieront de prendre les mesures qui, selon eux, protégeront le mieux les intérêts du contribuable canadien qui paie la note et risque de devoir éponger, en définitive, un déficit. Cependant, nous devons nous rappeler que nous sommes tous humains et que l'erreur est humaine. Dans le cas de la Société pour l'expansion des exportations, même si les administrateurs croient qu'une affaire n'est pas rentable, les ministres peuvent passer outre à leur décision. Selon moi, on risque fort d'assister à des abus, à moins que la Société n'ait à se présenter régulièrement devant la Chambre ou les comités pertinents pour expliquer ses besoins financiers.

On risque d'assister à plusieurs sortes d'abus. Celui qui a probablement le moins de chances de se produire, c'est l'octroi de crédits ou de garanties à une personne se trouvant être un partisan d'un parti politique en particulier, sans aucun doute le parti au pouvoir à ce moment-là, ou la conclusion d'un marché favorisé par des relations personnelles ou autres. Ce ne serait pas la première fois que cela se produit, mais je ne crois pas que ce soit-là le principal danger.

Voici, monsieur le Président, un exemple du type d'abus qui m'inquiète, car il a de fortes chances de se concrétiser lorsque le gouvernement désirera cacher des erreurs. Supposons qu'une société aérospatiale soit en butte à de graves difficultés et qu'ayant déjà été dans cette situation elle ne veuille pas demander des crédits supplémentaires publiquement, car des élections sont proches. Il serait très difficile au gouvernement de renflouer à nouveau cette société au grand jour. Il serait alors tenté de lui octroyer des fonds par le biais de la Société pour l'expansion des exportations. On pourrait vendre ses avions à certains pays à des prix ridicules et la Société pour l'expansion des exportations pourrait combler la différence. Le gouvernement gagnerait très probablement du temps pendant toute la période électorale. Voilà le genre d'abus qui risque le plus de se produire, à mon sens.

En réfléchissant aux antécédents de la Société, on se rend compte qu'elle a eu tendance à accorder des prêts importants à de grosses sociétés au lieu de s'attacher à accorder des prêts moins importants à de plus petites entreprises. Je préférerais que ce soit le contraire. Si la Société devait expliquer ce qu'elle fait quelques fois par an à un comité parlementaire, elle s'efforcerait peut-être davantage d'accorder un plus grand

nombre de prêts à de plus petites entreprises. Ce serait la meilleure façon d'utiliser l'argent dont elle dispose. Une grosse société qui a déjà fait beaucoup d'exportations devrait avoir un système de financement. Une nouvelle société a par contre bien plus de difficulté à trouver des capitaux pour financer ses transactions.

Je pourrais en parler encore longtemps, et je compte d'ailleurs le faire la prochaine fois que la question reviendra sur le tapis, monsieur le Président. Cela vaut la peine de signaler certaines appréhensions.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, et des amendements 3 et 5 de mon collègue le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Selon la motion n° 3, le capital autorisé de la Société serait ramené de 2 milliards à 1 milliard et \$100. C'est un pas dans la bonne voie, tout comme la motion n° 5 qui tend à diminuer son pouvoir d'emprunt.

• (1710)

Ce projet de loi intéresse vivement les députés de l'opposition. En effet, il revient au Parlement et à lui seul de contrôler les fonds publics. La gabegie qui règne au Canada nous donne raison.

Je me souviens de ce qu'avait écrit le vérificateur général du Canada, feu M. James Macdonell, dans son rapport de 1975 alors que j'étais président du comité des comptes publics: le contrôle des finances publiques est sur le point d'échapper complètement au gouvernement. Une succession de déficits annuels énormes, alors que les dépenses étaient largement supérieures aux recettes, avaient suscité les propos de M. Macdonell. Son successeur, M. Kenneth Dye, a fait des avertissements similaires dans son rapport.

Ce projet de loi accroît encore l'importance des sociétés de la Couronne et de la Fonction publique du Canada. Alors que le gouvernement parle de restrictions, il est question dans les notes explicatives du projet de loi de porter de 12 à 15 le nombre de membres du conseil d'administration. Ce sont les fausses restrictions comme celle-là, multipliées un peu partout dans le gouvernement, qui mènent ce dernier et tout le Canada à la ruine.

Bien entendu, il faut que l'Industrie et le Commerce, les Finances et les Affaires extérieures soient représentés au conseil d'administration, mais je vois mal pourquoi les autres administrateurs ne pourraient pas venir du secteur privé. Et il faudrait en restreindre le nombre à 12 et non pas à 15. Il s'agit, après tout, de la Société pour l'expansion des exportations, et qui sont mieux placés que des chefs d'entreprise pour savoir que le Canada doit accroître ses exportations afin d'éviter que son économie ne sombre? Si l'on ne me croit pas, qu'on parle aux dirigeants de l'industrie des pêches de l'Atlantique des coûts élevés—résultat d'une mauvaise gestion de l'économie—qui font que les exportateurs canadiens de poisson ont tant de mal à faire concurrence aux exportateurs de poisson des États-Unis, du Danemark et de la Norvège.